

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 14 novembre 2022, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

1.1 Dépôt et présentation sommaire des états financiers 2021 par notre vérificateur externe

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 11 octobre 2022

4- Période de demandes verbales

5- Administration

- 5.1 Approbation des comptes payables et payés
- 5.2 Refinancement (#511-2011, #524-2012, #589-2016) – Résolution de concordance et courte échéance – Billet 1 190 300 \$
- 5.3 Refinancement (#511-2011, #524-2012, #589-2016) - Adjudication pour l'émission billets au montant de 1 190 300 \$
- 5.4 Embauche de Vanessa Pichette Dupont au poste d'adjointe administrative / temporaire
- 5.5 Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2022
- 5.6 Club motoneige Ste-Béatrix – Demande 2022-2023
- 5.7 Adoption de la politique de traitement des plaintes

6- Travaux publics

- 6.1 Programme d'aide à la voirie locale 2022 – Volet Entretien des routes locales – 157 440\$ Dossier : 2022-62020-CLK32793
- 6.2 Programme d'aide à la voirie locale 2022 – Volet Projet particuliers d'amélioration (PPA-CE) – 15 000\$
- 6.3 Signé Lavallée Inc. – Autorisation de paiement de facture au montant de 32 905.86\$ - Travaux Rang Ste-Agathe
- 6.4 Acier Rayco inc. – Autorisation de paiement de facture au montant de 14 796.18\$ - Ponceaux Rang Ste-Agathe
- 6.5 Pavage LP inc. - Autorisation de paiement de facture au montant de 9 169.26\$ - Réparation asphalte Gai-Repos / St-Paul Ouest

- 6.6 Jean Raynault inc - Autorisation de paiement de facture au montant de 459.90\$ - Travaux de ponceaux 3e av. lac Vallée Est - Payé à même le fonds d'entretien des chemins d'été du Lac Vallée
- 6.7 Broyage RM inc. - Octroi du contrat pour broyage des branches
- 6.8 Signel Services inc - Autorisation de paiement de facture au montant de 9 562.93\$ - Achat de feux de chantier + contrôle tactile
- 6.9 Dominic Beaulieu inc. – Autorisation de paiement de facture au montant de 16 734.85\$ - Travaux de remplacement de ponceaux près de l'intersection Gai-Repos et St-Paul Ouest

7 Sécurité publique

8- Urbanisme et environnement

- 8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs et d'eaux usées octobre 2022
- 8.2 Nomination de Gabriel Henrichon comme officier municipal mandaté par le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix pour émettre des permis et des constats d'infractions
- 8.3 Demande de dérogation mineure – 561, 2e avenue des Dalles – Demande de remblai de la marge avant
- 8.4 Demande de dérogation mineure – 7 rue du Nid d'Aigle
- 8.5 Hélène Doyon urbaniste-conseil – Autorisation de paiement de facture au montant de 10 301.76\$
- 8.6 Ferme Avicole des Dalles - Autorisation de paiement de facture au montant de 735.84\$ - Dossier des fosses septiques du Lac Vallée (Règlement #640-2021)
- 8.7 Nomination de Mme Caroline Talbot à la présidence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

9- Culture et loisirs

10- Période de questions

11- Levée de la séance

217-11-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Edith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 11 octobre 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022;

218-11-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 11 octobre 2022

ADOPTÉE

4- Période de demandes verbales

Aucune demande

5- **Administration**

5.1 **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

219-11-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois d'octobre 2022

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| Chèques émis durant le mois | 42 895.70 \$ |
| Prélèvements automatiques | 73 520.70 \$ |
| Salaires | 52 912.09 \$ |
| Chèques à émettre | 101 314.36 \$ |
| TOTAL | 270 642.85 \$ |

ADOPTÉE

5.2 **Refinancement (#511-2011, #524-2012, #589-2016) - Résolution de concordance et courte échéance – Billet 1 190 300 \$**

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 190 300 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2022

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Béatrix souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 190 300 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2022, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 524-2012 | 82 200 \$ |
| 511-2011 | 76 500 \$ |
| 589-2016 | 394 600 \$ |
| 589-2016 | 637 000 \$ |

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 589-2016, la Municipalité de Sainte-Béatrix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

220-11-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit,

1. Les billets seront datés du 21 novembre 2022;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------|------------|-------------------|
| 2023. | 127 500 \$ | |
| 2024. | 134 700 \$ | |
| 2025. | 142 000 \$ | |
| 2026. | 149 700 \$ | |
| 2027. | 158 000 \$ | (à payer en 2027) |
| 2027. | 478 400 \$ | (à renouveler) |

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 589-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

5.3 Refinancement (#511-2011, #524-2012, #589-2016) - Adjudication pour l'émission billets au montant de 1 190 300 \$

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|------------------|
| Date d'ouverture : | 14 novembre 2022 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 3 ans et 10 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 21 novembre 2022 |
| Montant : | 1 190 300 \$ | | |

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte Béatrix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 novembre 2022, au montant de 1 190 300 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 127 500 \$ | 5,24000 % | 2023 |
| 134 700 \$ | 5,24000 % | 2024 |
| 142 000 \$ | 5,24000 % | 2025 |
| 149 700 \$ | 5,24000 % | 2026 |
| 636 400 \$ | 5,24000 % | 2027 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,24000 %

2 CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE ET DU CENTRE DE LANAUDIÈRE

| | | |
|------------|-----------|------|
| 127 500 \$ | 5,31000 % | 2023 |
| 134 700 \$ | 5,31000 % | 2024 |
| 142 000 \$ | 5,31000 % | 2025 |
| 149 700 \$ | 5,31000 % | 2026 |
| 636 400 \$ | 5,31000 % | 2027 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,31000 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 127 500 \$ | 5,00000 % | 2023 |
| 134 700 \$ | 5,00000 % | 2024 |
| 142 000 \$ | 5,00000 % | 2025 |
| 149 700 \$ | 5,00000 % | 2026 |
| 636 400 \$ | 5,00000 % | 2027 |

Prix : 98,77700 Coût réel : 5,35896 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

221-11-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte Béatrix accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 21 novembre 2022 au montant de 1 190 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 524 2012, 511 2011 et 589 2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

5.4 Embauche de Vanessa Pichette Dupont au poste d'adjointe administrative / temporaire

CONSIDÉRANT QUE Mme Vanessa Pichette Dupont a complété un stage à la municipalité dans le cadre de son diplôme d'études professionnelles ;

CONSIDÉRANT QU' un poste n'a pas été renouvelé puisque nous sommes à revoir la description de tâches et qu'un autre poste est en retour progressif;

222-11-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche temporaire de Mme Vanessa Pichette Dupont à titre d'adjointe administrative comme « personne salariée temporaire », tel que stipulé dans la convention.

ADOPTÉE

Dépôt 5.5 Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2022
La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées du mois d'octobre 2022.

5.6 Club motoneige Ste-Béatrix – Demande 2022-2023

223-11-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Edith Loyer et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club motoneige de Sainte-Béatrix à traverser les routes municipales mentionnées dans la lettre du 4 octobre pour la saison de motoneige de l'hiver 2022-2023.

Dans la liste des rues :

- item 3 corriger «chez monsieur Jean Laporte» pour «à côté de Martin Gariépy»;
- item 5 corriger «41 du Pic-Dur» pour «141 du Pic-Dur».

ADOPTÉE

5.7 Adoption de la politique de traitement des plaintes

224-11-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la nouvelle politique de traitement des plaintes et qu'un formulaire soit dorénavant complété lorsqu'un citoyen veut communiquer une plainte à la municipalité.

ADOPTÉE

6- Travaux publics

6.1 Programme d'aide à la voirie locale 2022 – Volet Entretien des routes locales – 157 440\$ Dossier :2022-62020-CLK32793

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 157 440\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

225-11-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Béatrix informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

6.2 Programme d'aide à la voirie locale 2022 – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) – 15 000\$

Dossier : 00031817-1-62020 (14) – 20220511-007

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

226-11-22

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Mme Édith Loyer **APPUYÉE** par le conseiller M Denis Ayotte, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix approuve les dépenses d'un montant de 15 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

6.3 Signé Lavallée Inc. – Autorisation de paiement de facture au montant de 32 905.86\$ - Travaux Rang Ste-Agathe

227-11-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Signé Lavallée inc. au montant de 32 905.86\$ concernant des travaux effectués dans le rang Ste-Agathe.

ADOPTÉE

6.4 Acier Rayco inc. – Autorisation de paiement de facture au montant de 14 796.18\$ - Ponceaux Rang Ste-Agathe

228-11-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Acier Rayco inc. au montant de 14 796.18\$ pour des achats de ponceaux dans le rang Ste-Agathe.

ADOPTÉE

6.5 Pavage LP inc. - Autorisation de paiement de facture au montant de 9 169.26\$ - Réparation asphalte Gai-Repos / St-Paul Ouest

229-11-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Edith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Pavage LP inc. au montant de 9 169.26\$ concernant une réparation d'asphalte près de l'intersection Gai-Repos et St-Paul Ouest.

ADOPTÉE

6.6 Jean Raynault inc - Autorisation de paiement de facture au montant de 459.90\$ - Travaux de ponceaux 3e av. lac Vallée Est - Payé à même le fonds d'entretien des chemins d'été du Lac Vallée

230-11-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Jean Raynault inc. au montant de 459.90\$ pour des travaux de ponceaux dans le dossier des fosses septiques au Lac Vallée. Que l'argent soit pris dans le règlement d'emprunt #640-2021.

ADOPTÉE

6.7 Broyage RM inc.- Octroi du contrat pour broyage des branches

231-11-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Broyage RM inc. pour broyer les branches accumulées depuis le printemps au garage municipal. Du paillis sera disponible pour les citoyens dès le printemps 2023.

ADOPTÉE

6.8 Signal Services inc - Autorisation de paiement de facture au montant de 9 562.93\$ - Achat de feux de chantier + contrôle tactile

232-11-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Signal Services inc. au montant de 9 562.93\$ pour l'achat de feux de chantier ainsi que du contrôle tactile.

ADOPTÉE

6.9 Dominic Beaulieu inc. – Autorisation de paiement de facture au montant de 16 734.85\$ - Travaux de remplacement de ponceaux près de l'intersection Gai-Repos et St-Paul Ouest

233-11--22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Dominic Beaulieu inc. au montant de 16 734.85\$ concernant des travaux pour remplacer les ponceaux près de l'intersection Gai-Repos et St-Paul Ouest.

ADOPTÉE

7- **Sécurité publique et civile**

8- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées Octobre 2022

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées d'octobre 2022.

8.2 Nomination de Gabriel Henrichon comme officier municipal mandaté parle conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix pour émettre des permis et des constats d'infractions

234-11-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Edith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de M. Gabriel Henrichon au poste d'inspecteur au service de l'urbanisme et de l'environnement. Qu'il soit nommé comme officier municipal mandaté pour émettre des permis et des constats d'infraction.

ADOPTÉE

8.3 Demande de dérogation mineure – 561, 2e avenue des Dalles - Demande de remblai de la marge avant

235-11-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU qui est de refuser la dérogation mineure telle que présentée pour le 561, 2^e avenue des Dalles.

QU' une proposition soit faite aux demandeurs quant à une possible solution pour déplacer la route et ainsi qu'ils puissent avoir la distance réglementaire entre leur balcon et l'emprise de la route.

ADOPTÉE

8.4 Demande de dérogation mineure – 7 rue du Nid d'Aigle - Hauteur maximale du bâtiment

236-11-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU qui est d'accepter la dérogation mineure pour le 7 rue du Nid d'Aigle.

ADOPTÉE

8.5 Hélène Doyon urbaniste-conseil – Autorisation de paiement de facture au montant de 10 301.76\$

237-11-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Edith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture au montant de 10 301.76\$ pour les activités réalisées entre le 1^{er} juillet et le 26 octobre 2022 dans le cadre de nos modifications réglementaires et de notre plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

8.6 Ferme Avicole des Dalles - Autorisation de paiement de facture au montant de 735.84\$ - Dossier des fosses septiques du Lac Vallée (Règlement #640-2021)

238-11-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Ferme Avicole des Dalles au montant de 735.84\$. Que l'argent soit pris dans le règlement d'emprunt #640-2021.

ADOPTÉE

8.7 Nomination de Mme Caroline Talbot à la présidence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

239-11-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Caroline Talbot à la présidence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE

9- Culture et loisirs

10 Varia

11- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

12- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

240-11-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h05.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière